

# Renforcement des outils de gestion de la crise et transformation du pass sanitaire

26 JANVIER 2022



**La loi du 22 janvier renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et organisant la transformation du pass sanitaire en pass vaccinal à compter du 24 janvier a été publiée au JO du 23 janvier 2022.**

Le ministère du travail a actualisé le 21 janvier 2022 le protocole sanitaire national ([voir ici](#)) destiné à garantir la santé et la sécurité des salariés. Cette nouvelle version entérine la poursuite jusqu'au 02 février 2022 du télétravail au moins 3 jours/semaine pour les postes qui le permettent . Elle précise également les modalités de recours au télétravail après cette date.

Le protocole sanitaire est complété par diverses fiches :

? [Fiche vaccination et pass sanitaire au travail](#) à destination des employeurs et salariés

? Les [guides de bonnes pratiques et fiches métiers](#)

? [Le guide pour accompagner les employeurs](#) : reprise d'activité après fermeture des entreprises

? Les [questions réponses mesures de prévention dans l'entreprise contre la covid 19](#)

? Les [questions réponses: obligation de vaccination ou de détenir un pass sanitaire](#) pour certaines professions

[Consulter la loi N°2022-46 du 22/01](#)